

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLETT.

Absent excusé : Chloé HEURTEUR, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Cécile TARRADE

Procuration : Philippe POURSIN donne procuration à Nicolas BEAURE

Cécile TARRADE donne procuration à Olivier BERGER

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 3 février 2023

Secrétaire de séance :

Corentin LE BOUQUIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal du 12 décembre 2022 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

Voté à l'unanimité.

RLV : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Considérant le transfert réalisé le 1er janvier 2020 à la communauté d'agglomération RLV des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines,

Le conseil municipal décide d'approuver la modification des articles 4 et 6.

Voté à l'unanimité

RLV : COMPETENCES EAU-ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de gestion pour l'entretien des espaces verts des ouvrages d'eau et d'assainissement avec la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans.

Voté à l'unanimité.

SEMERAP : CONVENTION POUR LE BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le balayage des voies publiques communal.

3 ABSTENTIONS, 3 VOIX CONTRE, 6 VOIX POUR

TERRITOIRE D'ENERGIE : OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, les membres du conseil municipal décident d'approuver l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire et de fixer la participation de la Commune à **530 €**

T.T.C.

3 ABSTENTIONS, 3 VOIX CONTRE 6 VOIX POUR

MONSIEUR PHILIPPE POURSIN REJOINT LA SEANCE

Absent excusé : Chloé HEURTEUR, Marie-Claude MILITON, Cécile TARRADE

Procuration : Cécile TARRADE donne procuration à Olivier BERGER

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Date de la convocation :

Le 3 février 2023

Secrétaire de séance :

TERRITOIRE D'ENERGIE : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DES PRADEAUX

Les membres du conseil municipal décident de ne pas approuver l'avant-projet d'extension d'éclairage public rue des Pradeaux.

3 ABSTENTIONS, 8 voix CONTRE 1 voix POUR

PERSONNEL : CONVENTION DE TELETRAVAIL

Le conseil municipal décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité pour les deux agents affectés exclusivement au secrétariat de mairie.

1 ABSTENTION, 11 voix POUR

Signature secrétaire de séance,

